

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

- 4 JUL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB2018062820-DE



VILLE DE FLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique
28 juin 2018

**ETUDE DE FAISABILITE POUR UNE CHAUFFERIE BOIS ET UN RESEAU DE CHALEUR SUR LES
BATIMENTS PUBLICS DE LA VILLE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE ; Michel LE MESTRALLAN à Thierry LE FLOCH ;

Absent, sorti de salle : Bernard CLERGEON

Secrétaire de séance : David DREGOIRE

Présents : 27
Pouvoirs : 05
Absent : 01

n°20

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ETUDE DE FAISABILITE POUR UNE CHAUFFERIE BOIS ET UN RESEAU DE CHALEUR SUR LES BATIMENTS PUBLICS DE LA VILLE

Rapporteur : David Drégoire

Dans le cadre de la transition énergétique, la ville s'engage dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois et un réseau de chaleur sur les secteurs du centre-ville et de Kerdroual.

Accompagnée de Lorient Agglomération dans ce projet, la ville de Ploemeur sollicite ainsi l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) afin de la soutenir dans cette étude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 18 juin 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à demander les subventions à l'ADEME

Délibération adoptée à la MAJORITE – 4 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,
Maire**